



DIVERSITÉ & DURABILITÉ DES TERRITOIRES MAÏS

R A P P O R T D ' A C T I V I T É S 2 0 1 7 - 2 0 1 8

SOMMAIRE

- POLITIQUE DE L'EAU : DES INITIATIVES EN ATTENTE DE CONCRÉTISATION
- IRRIGANTS D'EUROPE : UNE STRUCTURE EUROPÉENNE EN ORDRE DE MARCHÉ
- ÉNERGIE : UN POSTE SOUS SURVEILLANCE
- UN PARTENARIAT « GAGNANT-GAGNANT » ENTRE IRRIGANTS DE FRANCE ET ENEDIS
- RÉSEAU : IRRIGANTS DE FRANCE MAINTIENT LE LIEN
- IRRIGANTS DE FRANCE : UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE
- REUT : UN DOSSIER AU POINT MORT
- UNE CAMPAGNE DE PRODUCTION ATYPIQUE

POLITIQUE DE L'EAU : DES INITIATIVES EN ATTENTE DE CONCRÉTISATION

Alors qu'en août 2017, les ministres de l'agriculture et de la transition écologique communiquaient ensemble sur la mise en place d'actions concrètes autour de la gestion quantitative de l'eau, un an plus tard, l'heure est au bilan. Ce plan est articulé autour de deux axes : encouragement de la sobriété des usages et régulation en amont de la ressource d'une part et émergence de solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux d'autre part. Si l'innovation était positionnée au cœur du premier axe, dans le second axe était prévue la mise en place d'une cellule d'expertise pour « *dénouer les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de l'eau en agriculture* ». Placée sous l'autorité conjointe des deux ministres, cette cellule avait jusqu'au 31 octobre 2017 pour examiner les



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas ! Ne serait-ce que sur le plan hydrologique et climatique. Les fortes pluviométries hivernales, excédentaires jusqu'à 40 %, placent l'année 2017 au troisième rang des hivers les plus pluvieux. Les sols saturés ont malheureusement pu aussi générer crues et inondations, perturbant les travaux agricoles. Mais l'hiver a finalement laissé place à un été, marqué par de fortes vagues de chaleur et de nouveaux épisodes de pluies hétérogènes voire même... de grêle ! Si la chaleur et la canicule ont bien été présentes sur notre territoire, d'autres pays européens ont aussi été touchés de plein fouet par la sécheresse avec des conséquences annoncées importantes sur les récoltes : l'Allemagne, la Suède, la Norvège... Le changement climatique n'est donc plus l'affaire des pays du sud de la Méditerranée, les événements de cette année sont particulièrement illustratifs. Ils démontrent aussi l'urgence d'adapter notre politique de l'eau à l'échelon national mais aussi européen, en y intégrant davantage cet enjeu. Cette année 2017-2018 a aussi été marquée par l'arrivée d'un nouveau Gouvernement et le renouvellement des parlements. Si une volonté interministérielle a été rapidement affichée sur le dossier et des initiatives déployées, les décisions ont été repoussées maintes fois... Des annonces ont été faites courant septembre par le Premier Ministre puis les ministres de l'agriculture et de la transition écologique, posant de nouveaux jalons qui ne demandent maintenant qu'à être traduits de manière opérationnelle. Prochaine étape, les assises de l'eau, prévues à l'automne. C'est un rendez-vous incontournable auquel IRRIGANTS de France répondra présent pour défendre l'irrigation et une politique ambitieuse de gestion quantitative de l'eau.

projets de territoire existants afin d'accélérer leur mise en œuvre. Une proposition prometteuse sur le papier. Dans les faits, à de multiples reprises, les différentes organisations agricoles, dont IRRIGANTS de France, ont interpellé le Gouvernement pour que cette cellule puisse voir le jour. Ce fut chose faite finalement début novembre. Composée de représentants du CGAAER, CGEDD, de l'APCA et de FNE, cette cellule a été placée sous l'autorité du Préfet Pierre-Etienne Bisch, par ailleurs président du Comité National de Renovation des Normes Agricoles (CORENA). La cellule s'est donc appliquée à travailler sur les différents projets de territoire existants et à aller sur le terrain à la rencontre des acteurs locaux dont les irrigants. Un rapport de conclusions de cette cellule a été remis aux ministères et rendu public le 25 septembre. À cette occasion, les deux ministres ont décidé la mise en œuvre des recommandations issues de ces travaux comme le recours au projet de territoire à partir du 1^{er} janvier 2019, l'élaboration de lignes directrices pour les porteurs de projets, un bilan des retenues d'eau

et des usages par bassins... Si sur le principe des projets de territoire IRRIGANTS de France s'est toujours montré favorable, leurs places assignées dans les textes méritent d'être révisées et élargies afin qu'ils soient de véritables outils de concertation répondant aux besoins des territoires, maintenant des exploitations viables et intégrant la création de ressources en eau. C'est pourquoi, IRRIGANTS espère que de réelles évolutions auront lieu dans l'instruction de 2015 qui conditionne l'octroi de certains financements des agences de l'eau, aux seules retenues de substitution et à la mise en place de projets de territoires. Par ailleurs, IRRIGANTS de France reste très attentif aux annonces faites sur la révision des calculs des volumes prélevables annoncées à partir du 1^{er} Janvier 2019. Alors que les producteurs ont plus que besoin de visibilité, IRRIGANTS de France craint que le gouvernement crée encore davantage d'incertitude en ouvrant un dossier pourtant déjà très instruit et récemment accepté par tous les acteurs, et risquant de déstabiliser des relations désormais pacifiées grâce aux organismes uniques.



LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE SAISIT DE LA QUESTION DE L'EAU

Fin 2017, une mission parlementaire à l'initiative du groupe France Insoumise a été constituée afin de travailler la question de l'eau. Co-présidée par Adrien Morenas (LREM, Vaucluse) et Loïc Prud'homme (France Insoumise, Gironde), cette mission s'était fixée comme objectif d'établir un diagnostic de la ressource en eau, en s'appuyant sur des auditions d'acteurs nationaux mais aussi européens et mondiaux. IRRIGANTS de France a ainsi pu être entendu par les parlementaires afin de rappeler les enjeux de la question quantitative de l'eau pour l'agriculture, les actions des irrigants en matière de gestion collective et les attentes en termes de création de ressources en eau. Des points qui ont été entendus pour certains d'entre eux, en particulier, sur le volet du stockage de l'eau. Si le point de vue divergeant des deux présidents de la mission est clairement affiché, ils suggèrent néanmoins d'engager une réflexion pour mettre au point une grille d'analyse des situations locales, pour définir des critères partagés pour la création de retenues collinaires. Ils insistent aussi sur la nécessité d'avoir des aménagements destinés à des usages au-delà de l'agriculture, dans une perspective de soutien d'étiages et d'aménagement des territoires. Sur la réutilisation des eaux usées (REUT), avec ses 0.2 % d'eaux réutilisées, la France reste bien loin derrière d'autres pays de l'Union Européenne (14 % en Espagne, 8 % en Italie) ou tiers (75 % à 80 % en Israël). Ainsi, la mission plaide pour un assouplissement réglementaire, appuyant ainsi les demandes d'Irrigants de France, en reconnaissant que cette piste pourrait contribuer à la compétitivité de l'agriculture française. Néanmoins, IRRIGANTS de France regrette fortement les attaques faites sur les questions de représentation de la profession agricole dans les agences de l'eau ou l'insuffisance de paiement des redevances payées par les agriculteurs. IRRIGANTS de France restera vigilant sur les éventuelles évolutions à venir sur ces questions. Et ce, dans un contexte budgétaire des agences de l'eau fragilisé, confrontées depuis la loi de finances 2017 à des ponctions financières en hausse, les discussions devant revenir sur la table courant de l'automne 2018. Pour IRRIGANTS de France, il est important que des moyens suffisants restent dédiés aux agences de l'eau pour continuer d'accompagner les irrigants dans leurs projets, sans pour autant

donner lieu à de nouvelles augmentations des taux de redevances. Sur les suites données au rapport, Adrien Morenas a annoncé le dépôt d'une proposition de loi à l'automne, précédée d'une consultation citoyenne initiée pendant l'été. Lors de son audition par la Commission Développement Durable, Nicolas Hulot, alors ministre de la transition écologique avait débattu avec les parlementaires des travaux réalisés par la mission, affichant une posture réservée sur le soutien à l'étiage via la construction des retenues, tout en soulignant que cela méritait discussions. Sur la REUT, le ministre a annoncé une demande d'appui auprès de la ministre de la santé afin de pouvoir avancer notamment sur le volet sanitaire. De bien minces propositions à l'aube des assises de l'eau.

Stockage de l'eau : Panne législative

Si des travaux ont été réalisés à l'initiative des parlementaires sur l'eau, des débats ont été initiés sur le stockage lors des lectures « pour un Etat au service d'une société de confiance » (projet de loi dit « droit à l'erreur ») et EGALIM. Ainsi, différents amendements ont été soutenus et discutés visant à introduire explicitement le stockage de l'eau dans les SDAGE ou les SAGE, à faciliter l'accès aux financements publics ou la rédaction d'un rapport par le Gouvernement sur les mesures favorisant une politique de stockage de l'eau. Pour autant, à chaque fois, les amendements ont été rejetés avec une position défavorable du Gouvernement. En effet, dans le cadre du projet de loi « droit à l'erreur », les représentants du Gouvernement ont « botté en touche », préférant renvoyer la discussion au projet de loi EGALIM. Un sort que connaîtront, d'ailleurs, de manière plus générale toutes les dispositions agricoles. Néanmoins, lors des échanges sur le projet de loi EGALIM, le ministre a de nouveau renvoyé la question aux assises de l'eau, compte tenu des travaux de la cellule interministérielle. Si les députés ont bien pris note de la position du ministre de l'agriculture, ils ont néanmoins relayé les fortes attentes des agriculteurs et la nécessité de trouver un cadre législatif dans lequel des évolutions pourront être faites. Ces débats illustrent bien le nécessaire dialogue à maintenir entre élus et irrigants. C'est dans ce contexte qu'IRRIGANTS de France a pérennisé des actions de sensibilisation auprès des parlementaires, dans la continuité de celles démarrées courant 2016.

LES ASSISES DE L'EAU : DU CONCRET !

Annoncées par Emmanuel Macron devant le congrès des maires en fin d'année 2017, les assises de l'eau ont pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs afin de débattre de la

politique de l'eau et des besoins d'investissements. Initialement axées sur les questions des réseaux d'eau et de leur entretien, ces assises se tiendront finalement en deux temps. Une première séquence autour du petit cycle de l'eau, axée sur les questions de réseaux d'eau et une seconde ouverte sur le grand cycle de l'eau, intégrant la question du changement climatique. Si la première phase s'est tenue au cours du 2nd trimestre 2018, la seconde devrait être entamée, courant automne pour se clôturer en décembre. Le 29 août, le premier ministre Édouard Philippe a conclu la première partie qui visait à relancer l'investissement local dans les réseaux d'eau et l'assainissement pour lutter contre les fuites. À cette occasion, il a annoncé le déroulé des travaux menés lors de la seconde partie autour de 3 axes : économiser, protéger et partager la ressource en eau. Un comité de pilotage comportant une trentaine d'acteurs du monde de l'eau sera chargé de fixer les orientations de travail et devrait se réunir à 3 reprises. La concertation sera organisée à travers une plateforme en ligne d'échanges avec des remontées d'idées, des ateliers organisés dans les bassins pour identifier et hiérarchiser les propositions à traiter, un événement de dialogue avec les acteurs de terrain via un colloque en novembre sur l'eau et le changement climatique. Il sera donc important que les irrigants se mobilisent localement. Si les récents travaux menés par la cellule interministérielle ou la mission parlementaire peuvent servir de support aux réflexions, il est désormais urgent que cela se traduise en décisions permettant la pérennisation de l'irrigation et de son extension dans les zones confrontées à de la sécheresse récurrentes. Une position qui a été fermement réaffirmée courant août par IRRIGANTS de France au travers d'un communiqué de presse commun avec la FNSEA, l'APCA, JA et Coop de France.

IRRIGANTS D'EUROPE : UNE STRUCTURE EUROPÉENNE EN ORDRE DE MARCHÉ



Lancée en 2016, la structuration européenne des irrigants s'est faite progressivement au cours de l'année 2017 avec la création d'IRRIGANTS d'Europe puis la reconnaissance officielle de la structure en 2018. Créée en sous forme d'une association reconnue par le droit belge, IRRIGANTS d'Europe a été lancée officiellement à Bruxelles le 20 mars, en présence de représentants de la Commission Européenne, d'organisations européennes agricoles et de l'eau, de parlementaires. Eric Frétilière en tant que représentant français en détient la vice-présidence au côté de Massimo Gargano (ANBI, Italie) et d'Andres del Campos (FENACORE, Espagne). La présidence est assurée par José Nuncio (FENAREG, Portugal). Le rendez-vous bruxellois fut une opportunité pour IRRIGANTS de France de souligner ses attentes vis-à-vis de cette nouvelle organisation : plateforme d'échanges sur la déclinaison des politiques

européennes, IRRIGANTS d'Europe servira aussi d'interface pour discuter avec les différents services et institutions impliqués dans le dossier de la gestion de l'eau. IRRIGANTS d'Europe a initié diverses actions pour commencer à se faire connaître via la création d'un logo, le déploiement d'un site internet dédié, la présentation de la structure auprès du COPA-COGECA pour travailler en synergie et du Groupe de Dialogue Civil « Environnement et Changement Climatique », en vue de son intégration. Ce travail continuera de monter en puissance courant de l'année 2018-2019. Des travaux de fond ont aussi été engagés avec un premier document sur la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sur divers points comme les analyses économiques, le prix de l'eau, le stockage de l'eau et la réutilisation des eaux usées traitées, implication des parties prenantes... La révision de la PAC est aussi l'un des dossiers d'actualité, travaillé en commun, pour que l'irrigation et la gestion de l'eau puissent trouver un juste accompagnement dans le futur schéma proposé par la Commission.

ÉNERGIE : UN POSTE SOUS SURVEILLANCE

Les enjeux sur le volet énergétique sont importants pour maintenir la compétitivité de l'irrigation. C'est pourquoi, IRRIGANTS de France s'est saisi de cette question déjà depuis plusieurs années en essayant de peser dans les discussions impactant les irrigants. Depuis l'extinction des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en 2016, des offres adaptées aux irrigants ont été commercialisées par les fournisseurs : profil de consommation estivale, offre groupée pour un ensemble d'irrigants individuels... IRRIGANTS de France a fait le choix d'accompagner au mieux ses groupements dans le décryptage des offres, sans pour autant rentrer dans la négociation directe de contrats avec les fournisseurs. Ce travail continue et nécessite des mises à jour régulières. L'une des inquiétudes majeures des irrigants reste sur le volet fiscal, en particulier sur l'évolution de la Contribution pour le Service Public de l'Électricité (CSPE). Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, vise à financer les surcoûts liés aux obligations d'achat de l'électricité d'origine renouvelable, les tarifs sociaux de l'électricité ou à assurer une péréquation des tarifs dans certaines zones interconnectées. Instaurée à un montant initial de 3 €/MWh, son montant est depuis 2016, plafonné à 22 €/MWh. Cette augmentation n'a pas été sans impact sur les factures des irrigants. En effet, ces évolutions ont été confirmées par une enquête réalisée auprès des irrigants qui ont vu le poids de la taxe devenir plus important au fil des années. IRRIGANTS de France a initié une expertise interne afin de voir dans quelle mesure les exonérations prévues pour les textes réglementaires français et communautaires pourraient être appliquées. Si certaines pistes ont pu déjà être engagées par certaines ASA, d'autres voies doivent être approfondies pour répondre au cas des irrigants

individuels. Dans la perspective des discussions budgétaires de l'automne, IRRIGANTS de France sera attentif à ce point et reste opposé à toute nouvelle augmentation de cette taxe qui pénaliserait encore les irrigants et portera des propositions pour en limiter la portée.

UN PARTENARIAT « GAGNANT-GAGNANT » ENTRE IRRIGANTS DE FRANCE ET ENEDIS

Au-delà des contacts existants avec les fournisseurs d'électricité présents sur le marché depuis sa libéralisation, IRRIGANTS de France a initié des contacts auprès des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution d'électricité dont ENEDIS fait partie. Aussi, afin de s'inscrire dans un cadre de concertation national, une convention de partenariat a été officiellement signée lors du Salon International de l'Agriculture, le 27 février 2018. Différents domaines de coopération ont ainsi pu être identifiés : pédagogie sur la tarification et les dispositifs de comptage, la mise à disposition des données de consommation d'électricité, les questions de sécurité avec des actions de sensibilisation par Enedis. À cette occasion, Eric Frétilière a souligné que « cette signature est une première en la matière pour IRRIGANTS de France, qui illustre notre implication sur l'énergie tant au niveau national que dans le cadre des exploitations. Un dialogue dynamique doit se pérenniser entre les irrigants et l'opérateur de réseau ENEDIS sur ces questions aussi cruciales que le tarif d'acheminement ou de la sécurité des irrigants dans les parcelles ». Si des liens sont désormais formalisés au niveau national, les irrigants pourront aussi localement se rapprocher de l'opérateur, avoir un point d'entrée identifié auprès d'ENEDIS et décliner localement les accords nationaux.



Signature de la convention ENEDIS – IRRIGANTS de France lors du SIA 2018

RÉSEAU : IRRIGANTS DE FRANCE MAINTIEN LE LIEN

Pour faire connaître les actions menées au niveau national, l'équipe d'IRRIGANTS de France a continué de prendre part très régulièrement aux Assemblées Générales de ses groupements et à se rendre sur le terrain

au plus près des irrigants. Cette année, des déplacements ont notamment été effectués dans les Deux-Sèvres, le Bas-Rhin, la Nièvre, la Bretagne et ont été des moments privilégiés de contacts avec les irrigants et d'écoute de leurs problématiques. IRRIGANTS de France, au travers d'Eric Frétilière, a aussi répondu présent aux Culturelles organisées à l'Isle-Jourdain (Gers) en prenant part au « show des innovations » un atelier dédié à l'irrigation. Ce fut une opportunité de débattre des pistes d'adaptation des irrigants face au changement climatique et de l'intérêt du stockage de l'eau.



Eric Frétilière intervenant aux Culturelles® 2018

IRRIGANTS DE FRANCE : UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

Au-delà des quatre communiqués de presse diffusés cette année, IRRIGANTS de France a pris la parole sur le dossier de l'irrigation et de la gestion de l'eau. En effet, diverses interviews ont ainsi été accordées (journal agrimutuelle) ainsi que des participations à des émissions de radios (Sud Radio) ou plateau télévisé au salon de l'agriculture. Autant d'occasions d'expliquer l'irrigation, ses pratiques et ses enjeux mais surtout de relayer les attentes en matière de développement de la ressource en eau. Une communication tout aussi importante en période de fortes pluies qu'en période de sécheresse. Eric Frétilière est aussi intervenu lors des Premières Matinales de l'eau, le 12 juin, sous le parrainage de Sophie Auconie (Députée de l'Indre), d'André Flajolet (rapporteur de la loi sur l'eau de 2006), et d'Adrien Morenas (Co-rapporteur d'un rapport parlementaire sur l'eau). Elles ont permis d'aborder différentes problématiques que ce soient sur les questions des usages, des schémas de gouvernance en soulignant le nécessaire maintien du budget des agences de l'eau... Un lien avec les élus politiques qu'IRRIGANTS de France a entretenu régulièrement au fil de rendez-vous tout au long de l'année 2017-2018.

REUT : UN DOSSIER AU POINT MORT

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) a toujours été pour IRRIGANTS de France une voix prometteuse de gestion de l'eau, s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire. Sous-utilisée sur le territoire, les projets peinent à émerger, le frein principal étant

la réglementation française très contraignante et difficilement applicable. Les travaux pour faire évoluer le dossier avaient été mis en veille, le temps de laisser émerger une réglementation communautaire dont les réflexions ont été initiées en 2016. Ainsi, la Commission Européenne a communiqué courant mai sur sa proposition de règlement visant à instaurer un cadre réglementaire commun autour de différents axes : gestion des risques, transparence des informations, les exigences minimales à respecter en matière de microbiologie, contaminants, la procédure d'autorisation... Si la réutilisation des eaux usées traitées est possible pour l'irrigation agricole, il est important que le futur cadre communautaire n'aille pas au-delà de l'actuelle réglementation française déjà très restrictive et qu'il ne génère pas de coûts trop importants, risquant de mettre en péril la viabilité économique des projets. C'est dans ce sens qu'IRRIGANTS de France, en lien avec l'APCA et la FNSEA, est intervenu auprès des ministères français. Les organisations agricoles ont attiré l'attention sur certaines dispositions : augmentation du nombre de critères de qualité à suivre et du nombre d'analyses à réaliser, la durée des autorisations proposée à 5 ans jugée trop courte, la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques extrêmement poussé... autant de points sur lesquels la profession espère des évolutions positives. Ces discussions devront se faire en cohérence avec celles qui pourraient avoir lieu lors des prochaines assises de l'eau ou faisant suite au rapport parlementaire sur l'eau.

UNE CAMPAGNE DE PRODUCTION ATYPIQUE

UNE ANNÉE HISTORIQUEMENT CHAUDE

Les années se suivent, ne se ressemblent pas mais se réchauffent. D'après Météo France, 2018 sera une année historiquement chaude, dépassant 2003, 1976 et 1947 restées dans les annales des records de chaleur.

Les écarts à la médiane sont plus importants sur le quart nord est du pays où ils peuvent atteindre et même dépasser les 500 degrés jours (en cumul sur la période du 16 avril au 31 août). Pour la région Centre, si ces sommes de températures sont exceptionnellement élevées, elles ne dépassent pas les 26 degrés jours.

UN ÉTÉ MARQUÉ PAR UN DÉFICIT HYDRIQUE SÉVÈRE

Selon Météo-France, la France connaît depuis mi-juin un déficit pluviométrique marqué dans la plupart des régions. Les températures estivales se sont situées de 2 à 4 degrés au-dessus des normales.

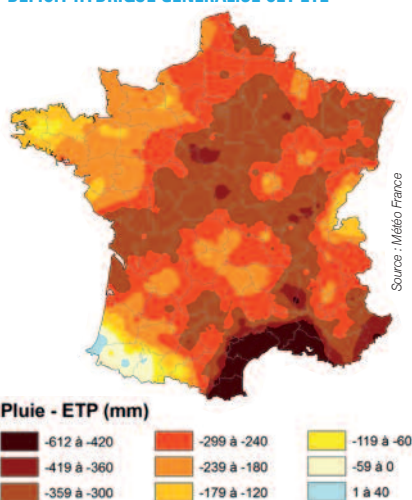
Le déficit d'eau est très accentué sur les régions continentales et méditerranéennes mais aussi en Poitou-Charentes, Nord Aquitaine et Midi-Pyrénées où il varie de 240 mm à parfois plus



Plan de transformation : la gestion de l'eau au rendez-vous

Demandés par les pouvoirs publics lors de la tenue des Etats Généraux de l'Alimentation, des plans de transformation des filières ont été rédigés et transmis au Gouvernement. Différentes filières (céréalière, fruits et légumes, semences...) ont ainsi intégré les enjeux de l'eau et de l'irrigation dans leur plan. Condition de réussite de mise en œuvre du plan, certaines filières ont même pris des engagements plus précis. Dans le cas de la filière céréalière, différentes pistes sont identifiées notamment sur l'amélioration de la performance du matériel, sur la stratégie de l'esquive en maïs ou la fixation d'un objectif d'ici 5 ans de 20% à 25% des surfaces irriguées en grandes cultures pilotées par un OAD. Des engagements sur les OAD que l'on peut aussi retrouver dans le plan de transformation des pommes de terre ou des fruits et légumes. Dans ce dernier, la filière fruits et légumes s'engage, d'ici 5 ans, à généraliser l'utilisation des OAD. Pour la filière des plantes aromatiques et à parfums (PPAM), l'irrigation est une question à l'ordre du jour, en particulier, pour la filière lavande/lavandin, suite aux pertes causées par la sécheresse (notamment en 2017). Aussi, l'ambition du secteur est de pouvoir développer l'irrigation dans certaines zones de production. Pour cela, elle se fixe l'objectif de réaliser une étude d'impact, d'étudier les différentes possibilités qui s'ouvrent aux exploitants agricoles pour préserver leurs productions et aux acheteurs pour maintenir les quantités achetées en France. La mobilisation de la ressource en eau est donc bien une condition essentielle pour le maintien et la pérennité de productions diversifiées sur le territoire et le développement de la valeur ajoutée associée !

DÉFICIT HYDRIQUE GÉNÉRALISÉ CET ÉTÉ



Cumul de pluie de l'année, (période du 1^{er} juin au 31 août)

de 400 mm. Les Pays de la Loire et la Bretagne n'ont pas été épargnées. Seule, la zone Sud Aquitaine a bénéficié de pluies estivales mieux réparties et plus abondantes.

Le déficit de pluie, associé à des températures historiquement élevées, a contribué à un assèchement rapide des sols.

ET POURTANT, DE L'EAU, IL Y EN A EU !

Rappelons qu'avant cette campagne de production, le printemps a été pluvieux sur une grande partie de la France, avec un mois de mars particulièrement arrosé. Le mois de mai

est caractérisé par des orages nombreux, des précipitations intenses et de la grêle. Le bilan du printemps affiche un excédent pluviométrique global proche de 20 % et bien plus important dans les régions méditerranéennes. Seules l'Alsace et la Lorraine ont subi un important déficit (de 20 %).

Pour la Seine, le Rhône et le Rhin, les crues de janvier 2018 ont atteint 500 millions de m³ cumulés. Ces excédents correspondent à 11 jours de crues pour la Seine, 4 jours pour le Rhône, 2,5 jours pour le Rhin. Il y a donc eu de l'eau de l'eau sous les ponts : une ressource que l'agriculture aurait pu capter en réduisant les inondations au coût élevé pour la collectivité.

